



COMMUNE DE

# St-Légier-La Chiésaz

CONSEIL COMMUNAL

Le 29 novembre 2016

Préavis N° 21/2016 concernant le budget 2017

## EXTRAIT

Du procès-verbal de la séance du conseil communal de St-Légier - La Chiésaz du 28 novembre 2016 présidée par Madame Gabrielle Pasche, présidente.

Le conseil communal de St-Légier-La Chiésaz,

vu le préavis N° 21/2016,

oui le rapport de la commission chargée de son étude,

considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

**a accepté à l'unanimité, les conclusions du préavis municipal, à savoir :**

- D'adopter le budget 2017 tel que proposé et qui se résume comme suit :

Dépenses	CHF 33'768'390.00
Recettes	<u>CHF 32'942'345.00</u>
Excédent de dépenses	<u>CHF -826'045.00</u>

- D'adopter le montant pour emprunts et cautionnements, selon l'article n° 143 LC :

Emprunts	CHF 95'000'000.00
Cautionnements	CHF 3'000'000.00

Ainsi délibéré et voté en séance du conseil communal du 28 novembre 2016.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

La présidente

Gabrielle Pasche



La secrétaire

Séverine Rotondo